



Date de dépôt : 23 septembre 2026

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition : Sauvez le Bioparc maintenant !**

En date du 8 mai 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous soussignés, amis du Bioparc, souhaitons que le Bioparc puisse poursuivre ses missions dans de bonnes conditions et non plus dans des installations vétustes, inadaptées à ses missions et indignes de notre canton. Le projet de Nouveau Bioparc répond aux besoins des animaux, des personnes qui s'occupent d'eux et de toutes les personnes qui visitent, profitent ou travaillent dans cette institution unique et appréciée. Il a été conçu par des spécialistes en concertation avec tous les partenaires du Bioparc pour le bien-être animal. Il générera aussi des revenus essentiels à l'accomplissement des missions qui restent sans but lucratif et d'utilité publique.

*N.B. 5227 signatures¹
Association des Amis du
Bioparc Genève
p.a. Maryse Morzier
Route de Valavran 33
1293 Bellevue*

¹ Pour information, la pétition est en outre munie d'environ 17457 signatures électroniques

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat confirme qu'il a pleinement conscience des besoins cantonaux d'accueil et de soins d'animaux exotiques saisis, abandonnés ou blessés. Il relève en la matière le rôle exemplaire du Bioparc Genève, parallèlement à ses missions de sensibilisation et de promotion de la biodiversité. Le Conseil d'Etat a par ailleurs connaissance de l'exigüité et de la vétusté des installations actuelles et a acté la nécessité de proposer une solution pour la poursuite des activités du Bioparc Genève.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'Etat a engagé une réflexion visant à relocaliser ces infrastructures. Au terme d'une étude de faisabilité multisites, le secteur hospitalier de Belle-Idée sur le territoire de la commune de Thônex a été retenu, motivant dès 2022 un accord préalable pour le transfert. Une faisabilité globale a été confirmée à la suite de l'établissement d'une image directrice (*masterplan*) vérifiant la possibilité d'intégrer une diversité de programmes (scolaires, sportifs, sociaux et agricoles) sur un site prioritairement destiné au pôle de psychiatrie des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Sur cette base, le Bioparc Genève a déposé une demande préalable en autorisation de construire pour un projet visant à se doter des infrastructures lui permettant de poursuivre ses activités actuelles, mais visant également à les développer largement, notamment en matière d'accueil du public. Ces activités annexes, qui n'avaient pas été identifiées préalablement dans le cadre du *masterplan*, posent des difficultés eu égard aux contraintes légales et peuvent être sources de conflits d'usages avec les autres programmes sensibles prévus sur le site. Ce projet devant prendre place sur des terrains en mains de l'Etat de Genève, le Conseil d'Etat s'est également interrogé sur le financement de sa mise en œuvre et de son exploitation.

Aujourd'hui, l'autorisation de construire précitée est toujours en cours d'instruction, dans l'attente de compléments permettant de vérifier sa conformité au *masterplan*. Le site de Belle-Idée demeure donc une option crédible pour accueillir les activités du Bioparc Genève. En parallèle, ce dernier étudie des sites alternatifs sur fonds privés, de même que la possibilité de revaloriser le site actuel. Ces études complémentaires sont conduites en lien étroit avec les offices concernés de l'administration cantonale et avec le plein soutien du Conseil d'Etat.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le vice-chancelier :
Patrick FERRARIS

La présidente :
Anne HILTPOLD